

La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le règlement des conflits dans la sous-région

Jean Marc D. PALM
Ouagadougou – BURKINA FASO

Résumé

La CEDEAO, organisme communautaire à vocation initiale économique, a été contrainte par les circonstances de se charger du règlement des conflits et du maintien de la sécurité dans une sous-région en difficulté. ECOWAS Monitoring Group (Groupe d'Observation militaire de la CEDEAO), plus connu sous le sigle ECOMOG, force militaire créée à cet effet, est intervenue au Libéria (1993-1997), en Sierra Leone (1997-2000) et en Guinée-Bissau (1999). Aujourd'hui elle est en Côte d'Ivoire (2003) et de nouveau au Libéria. Sans moyens financiers importants, sans logistique suffisante, contestée au début par certains membres de l'Institution, la CEDEAO se retrouve dans une position délicate car sa tâche de gestionnaire des conflits paraît compromise. Elle est alors obligée de s'appuyer sur le partenariat international (puissances occidentales et ONU) qui se fait souvent attendre et investit peu dans ce domaine. Elle est pourtant condamnée à résoudre ses problèmes pour faire régner la paix et la sécurité dans une zone en crise permanente. Le mécanisme de sécurité, créé à cet effet en 1999, se doit d'être opérationnel si la zone veut réaliser l'intégration et le développement économiques.

Mots-clés : CEDEAO – conflits – sécurité – circonstances – ECOMOG – Libéria – Sierra Leone – Guinée-Bissau – Côte-d'Ivoire – partenariat – puissances occidentales – ONU – mécanisme

Abstract

ECOWAS, a community organisation having initially an economic vocation has been forced by the circumstances to be responsible for settling conflicts and maintaining security in a difficult sub region. ECOWAS, a military force created for this purpose has intervened in Liberia (1993-1997), in Sierra Leone (1997-2000) and Guinea-Bissau (1999).

Today, ECOMOG is in Côte-d'Ivoire (2003) and again in Liberia. Without important financial means, without logistics, questioned by some members of the organisation at the beginning, its task consisting in managing conflicts seems to be compromised. Therefore ECOMOG is obliged to rely on the international partnership (western power and UNO) which make people wait for it and invest little money in this field. However, it is condemned to solve its problems to make peace and security reign in a sub region confronted with a permanent crisis.

The security mechanism, created in 1999 for this purpose, must be operational if the sub region wants to achieve economic integration and development.

KeyWords : ECOWAS-conflicts-security-circumstances-ECOMOG-Liberia-Sierra Leone-Guinea-Bissau-partnership-western powers UNO-mechanism-integration-development-economic.

INTRODUCTION

En Afrique de l'Ouest prolifèrent de nombreux conflits intra-étatiques (Libéria, Sierra Leone, Côte-

d'Ivoire, Guinée-Bissau) ou inter-étatiques (Sierra Leone, Libéria et la Guinée). La multiplication de ces conflits a suscité la mise en place de mécanismes pour leur résolution et leur gestion. Dans ce processus, les différentes institutions locales, régio-

nales et internationales chargées de la paix interviennent aux différents niveaux où ces conflits se déroulent et essaient de mettre en place des systèmes de prévention mieux adaptés.

La régionalisation apparue au lendemain de la Guerre froide est un des phénomènes mondiaux qui traduit la volonté des organismes de jouer un rôle pour maintenir la paix en dehors du cadre de l'ONU. D'autres acteurs régionaux au sein d'organisations telle l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), ont entrepris des missions de paix dans les Balkans où les Nations-Unies ne pouvaient pas ou ne voulaient pas intervenir.

Les opérations régionales de maintien de la paix sont devenues importantes en Afrique, en partie, parce que les puissances siégeant au Conseil de sécurité se sont graduellement désengagées des conflits du continent. Cela résulte de l'échec subi par les USA en Somalie en 1993 et de l'intervention controversée de la France au Rwanda en 1994. C'est ainsi que la CEDEAO a été contrainte d'intervenir de plus en plus dans le règlement des conflits que connaît l'Ouest africain. Les autres organisations, telle que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), interviennent très peu, pour ne pas dire jamais, dans ce domaine.

Cet organisme communautaire a-t-il réussi dans ses missions de maintien de la paix et de prévention des conflits depuis ses interventions au Libéria (1990-1997), en Sierra Leone (1997-2000), en Guinée-Bissau (1999) et aujourd'hui en Côte-d'Ivoire (2002) ? Il s'agit ici de faire une évaluation des interventions de la CEDEAO dans les conflits ouest-africains et d'examiner les solutions possibles d'amélioration de ses actions.

Cette étude de l'évaluation des actions de la CEDEAO repose sur une approche documentaire. On peut mentionner T.K. Biaya (1999 : 137), ainsi que les différents Traités de la CEDEAO (1975 et 1993). Une recherche minimale de terrain au siège de la CEDEAO à Abuja et au ministère des affaires étrangères du Burkina Faso a aidé à la compréhension du rôle de cet organisme. Enfin, la participation à deux séminaires organisés par l'International Peace Academy de New York et la CEDEAO sur le thème : *Vers une Pax ouest africana : rétablir la paix dans une sous-région en difficulté* à Abuja du 27 au 29 septembre 2001 et à Dakar en août 2002 ont

été d'un grand profit pour la présente étude.

Dans sa démarche analytique, l'étude s'intéressera dans un premier temps au glissement de la CEDEAO, des missions économiques à celles de règlement des conflits et de maintien de la paix. Elle abordera ensuite les facteurs des conflits en Afrique de l'Ouest. Enfin, elle esquissera des propositions de solutions pour le succès des missions de paix.

I. LA CEDEAO : DE LA VOCATION ÉCONOMIQUE À LA MISSION DE RÈGLEMENT DES CONFLITS

La CEDEAO est un organisme communautaire de développement créé par le Traité de Lagos du 28 mai 1975¹. Elle compte 15 pays². Les premiers objectifs stipulés dans sa charte étaient axés sur la promotion de la « coopération et du développement dans tous les domaines de l'activité économique ». Son objectif était de créer un marché commun au sein duquel les biens, les services et les personnes pouvaient circuler librement dans toute la sous-région. Mais pendant les vingt premières années de son existence, les objectifs de la CEDEAO ont été entravés par l'existence d'organismes concurrents, apparemment suscités par la France comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)³, née en 1994 en lieu et place de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO). En outre, les Etats de la CEDEAO n'ont pas les infrastructures de base et leurs économies dépendent essentiellement du commerce des matières premières. D'autre part, la France, en maintenant des bases militaires dans certains Etats Ouest-africains (Côte-d'Ivoire, Sénégal) et en intervenant dans diverses régions pour soutenir des régimes locaux alliés, a entravé la coopération politique entre pays anglophones et francophones. Tous ces éléments ont freiné les progrès de la CEDEAO dans ses objectifs. Les échanges intra-régionaux n'ont crû que de 4% à 11% en vingt ans⁴. Le plan initial visant à créer une monnaie unique en 1994 avait peu progressé en 1993. Le traité révisé de Cotonou a repoussé les échéances à 2009. La libre circulation des personnes, malgré la signature d'un protocole et l'établissement d'un passeport de la Communauté, reste vaine tant les tracasseries sont nombreuses à chaque frontière des Etats membres. Dans le domaine de l'intégration économique, le bilan est peu satisfaisant. Le marché commun n'a pas encore été créé et l'union monétaire n'a pas encore

pu être réalisée. Il faut ajouter à cela le fait que les politiques économiques au sein de la CEDEAO ne sont toujours pas harmonisées. L'existence de près de 40 organisations intergouvernementales, dont beaucoup poursuivent des objectifs similaires, gêne les initiatives en faveur de l'unité. Le fossé linguistique et culturel entre Etats anglophones et francophones continue d'entraver les progrès économiques et politiques de la sous-région.

Sur le plan sécuritaire, les initiatives prises par la CEDEAO ont grandement été gênées par celles des Etats francophones. En effet, en 1978 et en 1981, l'Institution prenait deux engagements : le Protocole de non-agression et le Protocole relatif à l'assistance mutuelle en matière de défense. Le premier demandait aux Etats membres de régler leurs conflits par des moyens pacifiques dans le cadre de la CEDEAO. Le second prévoyait l'apport d'une assistance mutuelle en cas d'agression provoquée ou appuyée par un pays étranger ainsi que la création d'une Force alliée de la Communauté (AAFC) constituée de troupes de réserve des Etats membres⁵. Cette force n'a jamais vu le jour, et pour cause ! En effet, en 1977, la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta (Burkina Faso), le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Togo avaient signé un pacte de défense mutuelle, l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD) qui se fixait les mêmes objectifs que le Protocole de la CEDEAO de 1981⁶.

Mais, face au climat d'instabilité politique dans la sous-région et consciente qu'une telle situation est préjudiciable à l'intégration et au développement économiques, la CEDEAO a été contrainte d'élaborer des méthodes et de créer des institutions pour gérer efficacement les conflits en Afrique de l'Ouest. Cette décision sera renforcée par le refus des Occidentaux d'intervenir dans les conflits africains.

1.1 Le maintien de l'ordre en Afrique de l'Ouest

Depuis la décennie 1990, la CEDEAO a lancé trois interventions militaires majeures pour mettre fin à des conflits dans le cadre d'une action sous-régionale. En août 1990, cinq Etats membres de la CEDEAO (Nigeria, Ghana, Guinée, Sierra Leone et Gambie) décident la création d'une force de maintien de la paix chargée d'intervenir au Liberia, l'ECOWAS Monitoring Group (ECOMOG), sans mandat de l'ONU et sans concertation préalable avec les autres Etats membres. Elle y restera jusqu'en 1997. L'opération sera rééditée en Sierra Leone de 1997 à 2000 et en Guinée-Bissau en 1999. Dans ces trois pays, la CEDEAO a-t-elle été capable de restaurer la paix et l'ordre ?

1.2 Evaluation des interventions de la CEDEAO (cf. tableau)

L'évaluation des actions de la CEDEAO donne des résultats mitigés et fait naître des doutes quant à la capacité de l'organisation à édifier la paix dans la sous-région. En effet, l'action de l'ECOMOG au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau a été entravée par de nombreux facteurs.

Le premier facteur est lié au fait que le recours à la force de l'ECOMOG a été décidé sans l'approbation consensuelle de la sous-région, ni celle du Conseil de Sécurité. Certains Etats ont alors remis en cause sa légitimité et l'ont considérée comme un instrument au service des ambitions hégémoniques du Nigeria¹. Cela a conduit à des attitudes divergentes des Etats face aux belligérants. Quatre exemples de soutien militaire apporté aux belligérants sont notoires. Il s'agit du soutien de la Côte-d'Ivoire et du Burkina Faso au Front national patriotique du Libéria (NPFL) de Charles Taylor, de l'aide du Nigeria, de la Sierra Leone et de la Guinée aux factions anti-NPFL ; du soutien du Liberia et du Burkina Faso au Front révolutionnaire uni (RUF) et de l'aide militaire accordée par le Sénégal (appuyé par la Guinée) au président João Bernardo « Nino » Vieira contre le général Ansumane Mané dans le conflit bissau-guinéen². De nos jours, ce genre de soutien se poursuit toujours. C'est ainsi que, dans la reprise des combats au Liberia, on retrouve la Côte-d'Ivoire aux côtés du Mouvement pour la démocratie au Liberia (MODEL) et la Guinée avec les Libériens unis pour la réconciliation et la démo-

¹ CEDEAO : *Traité de la CEDEAO*. Abuja, Secrétariat exécutif de la CEDEAO, 1975.

² Initialement la CEDEAO comptait 16 pays. La Mauritanie l'a quittée en janvier 2000.

³ J.M. Palm : « La problématique de l'intégration en Afrique de l'Ouest à travers la CEDEAO et l'UEMOA » in *Science et Technique. Lettres, Sciences sociales et humaines*, vol. 23, n°1, janvier 2002, p. 37. *Vers une pax ouest africana : rétablir la paix dans une sous-région en difficulté*. Abuja, septembre 2001, p. 6

⁴ IAP/CEDEAO :

⁵ *id.* p. 6.

⁶ *ibid.* p. 6.

cratie (LURD) contre le pouvoir de Charles Taylor. Outre ces acteurs africains qui interviennent aux côtés des différents belligérants, on en trouve d'autres extérieurs au continent. Ces acteurs sont, entre autres, des sociétés commerciales occidentales et asiatiques qui s'associent aux seigneurs de guerre pour piller les ressources des pays en conflit³. Il faut signaler que les soldats des Etats qui interviennent dans les conflits participent également au pillage des richesses de ces pays.

Les trois interventions de la CEDEAO ont révélé les faiblesses logistiques des armées ouest-africaines. Cela n'est pas étonnant, d'autant plus que la sous-région dispose de ressources limitées tant sur le plan technique, humain que financier. En outre, le mandat de la force militaire était mal défini. A ces problèmes se sont greffés d'autres qui ont rendu la situation complexe. Ce sont : la mauvaise foi des belligérants au cours des négociations, la cupidité des rebelles, l'enrôlement des citoyens ordinaires et des enfants dans l'armée, le débordement des conflits dans les pays voisins et le non-respect du principe de neutralité par les forces de maintien de la paix.

Parmi les obstacles au succès de l'ECOMOG, le problème de l'hégémonie du Nigeria mérite qu'on s'y appesantisse. Cette question divise les Etats membres de la CEDEAO. Il y a ceux qui approuvent son rôle au sein de l'ECOMOG, rôle qu'ils jugent indispensable pour faire reculer la violence dans la sous-région. Leurs positions sont justifiées par sa grande contribution en hommes et en fonds à l'exécution des missions de l'ECOMOG. Avec 75% du PNB de l'Afrique de l'Ouest, 50% de sa population et une armée de 94000 hommes⁴, il est impensable de négliger le Nigeria dans le règlement des conflits dans la zone. Ceux qui sont contre le Nigeria, critiquent sa position dominante au sein de la CEDEAO. Ils étayaient leur avis par le manque de transparence et l'absence de compte-rendus du Nigeria tant dans la gestion de ses affaires intérieures que dans la médiation des conflits au plan international. Ils critiquent également les méthodes brutales utilisées par l'ECOMOG au Liberia et en Sierra Leone pour imposer la paix. Cependant deux questions demeurent : peut-on créer un organisme de maintien de la paix sans un leader ? Quel Etat, autre que le Nigeria, possède les qualités requises à cet effet ? Il est impérieux de répondre à ces questions afin que puisse être créé un mécanisme efficace de

gestion des conflits en Afrique de l'Ouest.

.3 Institutionnaliser la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest.

En dépit des limites mentionnées plus haut, la CEDEAO a enregistré des progrès dans le maintien de la paix. Le premier élément est la révision en 1993 du traité et du protocole de la CEDEAO qui comprenaient des clauses relatives au maintien de la paix. Depuis, les Etats ont accepté, en principe, la mise en œuvre des mécanismes officiels qui permettraient à l'ECOMOG d'assurer la sécurité de la sous-région. L'adoption, au sommet de Lomé, en décembre 1999, du mécanisme de sécurité de la CEDEAO est l'une des tentatives faites pour institutionnaliser la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest.

La création du mécanisme vise aussi à prendre en compte les leçons tirées des interventions de l'ECOMOG au Libéria et en Sierra Leone. Ce sont : le mandat peu clair des missions de maintien de la paix, la logistique mal adaptée des forces de maintien de la paix chargées d'assurer la sécurité, le non-respect du principe de neutralité de ces forces et la non implication des Etats francophones au début des processus de maintien de la paix¹. La prise en compte de ces erreurs a permis que l'ANAD soit intégrée au sein du nouveau mécanisme de sécurité de la CEDEAO.

Ce mécanisme propose la création de plusieurs organes chargés d'appliquer les décisions prises. Ce sont : le Conseil de médiation et de sécurité, la Commission de défense et de sécurité et le Conseil des sages. Il prône aussi une collaboration entre les Etats en matière de prévention des conflits, de répression de la criminalité transfrontalière et du trafic d'armes légères et de drogues².

Afin de recueillir des informations politiques, économiques et sociales fiables pour prévenir les conflits dans le cadre du système d'alerte rapide de la CEDEAO, des bureaux seront ouverts dans quatre zones d'observation : Banjul(Gambie) Cotonou

¹ T.K. Biaya : *Acteurs et médiation dans la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*. Dakar/La Haye, CODESRIA/Clingendael, 1999, p.2.

² IAP/CEDEAO : *op.cit.*, p.14.

³ F.M. de Monclos : « Libéria : des prédateurs aux ramasseurs de miettes », in *Economies de guerre*. Paris, Hachette, 1996, pp.269-297.

⁴ IAP/CEDEAO : *op.cit.*, p.14

(Bénin), Monrovia (Libéria) et Ouagadougou (Burkina Faso). Un Département des affaires politiques, de la défense et de la sécurité, dirigé par le Secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO, assurera la coordination de ces bureaux d'observation.

Le mécanisme reprend à son compte la mise en œuvre du protocole de 1981 relatif à l'assistance mutuelle en matière de défense (MAD). Pour cela, il préconise la création d'une force de réserve constituée d'unités d'armées nationales spécialement entraînées et équipées, prêtes à être déployées très rapidement. Elle aura pour mission l'observation, la surveillance, le maintien de la paix, l'aide humanitaire, l'application des sanctions et les embargos, le déploiement préventif, le rétablissement de la paix, le désarmement, la démobilisation et le maintien de l'ordre, y compris la répression de la contrebande et de la criminalité. Pour être performante, cette nouvelle force devrait effectuer des exercices d'entraînement réguliers afin de renforcer la cohésion des troupes et de s'assurer de la compatibilité de leurs équipements. C'est dans ce cadre que 4000 soldats du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte-d'Ivoire, du Niger, du Togo, du Tchad et du Ghana ont pris part à des manœuvres militaires conjointes dans la Kompienga à l'est du Burkina et au nord du Togo en mai 1998. Le Nigeria s'est occupé de la préparation militaire de ces manœuvres³.

Cette nouvelle ECOMOG a trois domaines d'intervention : les conflits internes dans un Etat membre soutenus de l'extérieur de la sous-région, les conflits entre deux Etats membres ou plus et les conflits internes qui risquent de provoquer des catastrophes humanitaires, menacent gravement la paix et la sécurité de la sous-région et/ou qui font suite au renversement ou à une tentative de renversement d'un gouvernement démocratiquement élu⁴. Ce dernier scénario permet de légitimer de futures interventions militaires sur la base des expériences du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau. Au Liberia et en Guinée-Bissau, l'ECOMOG est intervenue au motif que la situation allait entraîner une catastrophe humanitaire et menaçait la paix et la sécurité de la sous-région. En Sierra Leone, l'ECOMOG a rétabli en mars 1998 le gouvernement démocratiquement élu de Ahmed Teejan Kabbah renversé par une junte militaire le 25 mai 1997.

L'ECOMOG n'est pourtant pas intervenue en Côte-d'Ivoire lors du coup d'Etat perpétré contre le régime de Henri Konan Bédié en décembre 1999. Elle n'a pas non plus été en mesure de déployer ses troupes lors du conflit frontalier opposant le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée d'octobre 2000 à mars 2001. Cela traduit les faiblesses de la CEDEAO mentionnées plus haut en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

La question du financement demeure un obstacle majeur pour transformer l'ECOMOG en une force crédible. Le mécanisme prévoit que les pays qui fournissent les contingents assurent le coût des opérations militaires pendant les trois premiers mois avant que ceux-ci ne soient pris en charge par la Communauté. Il stipule aussi qu'un Fonds spécial pour la paix doit être créé pour réunir les fonds provenant des cotisations des membres. L'ONU et ses agences, l'OUA (aujourd'hui Union africaine) et le reste de la communauté internationale devraient aussi apporter une aide financière. Dans le proche avenir, l'assistance extérieure est nécessaire pour résoudre les problèmes de soutien logistique jusqu'à ce que la CEDEAO développe ses propres capacités et dispose d'une base de financement solide. Cette difficulté s'est manifestée par la lenteur de la CEDEAO à déployer ses troupes en Côte-d'Ivoire après les événements du 19 septembre 2002. Il a fallu l'intervention des forces extérieures (la France en l'occurrence) pour stabiliser le front.

1.4 La CEDEAO dans le cadre sécuritaire mondial

L'intervention militaire des puissances occidentales dans les conflits africains a été souvent critiquée et par les Africains et par leur propre opinion publique. Les premiers leur reprochaient de n'avoir été ni consultés ni associés au processus. Les seconds condamnaient leurs gouvernements respectifs pour les morts et les dépenses qui grevaient le budget de l'Etat. Aussi, ces Etats se désengagèrent-ils progressivement du continent, d'autant plus que, comme vu précédemment, ces interventions avaient

¹ A. Adebajo : « Les marins de l'Afrique en renaissance : l'ECOMOG au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau » *Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO*. Abuja, 27-29 septembre 2001.

² CEDEAO : *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*. Lomé, 10 décembre 1999.

³ IAP/CEDEAO : *op. cit.*, p.19

⁴ CEDEAO : *Protocole relatif au mécanisme...* op.cit.

été des échecs. Les gouvernements occidentaux ont alors pris diverses initiatives pour mettre fin aux conflits africains. Au lieu d'envoyer leurs propres troupes, ils ont offert de former les armées africaines à la théorie et à la pratique du maintien de la paix de l'ONU et au rôle que les militaires peuvent jouer pendant les crises humanitaires. En d'autres termes, les puissances occidentales redéfinissaient les règles d'engagement en Afrique ainsi que la nature de la coopération militaire sur le continent. Elles préconisaient la recherche de « *solutions africaines aux problèmes africains* »¹.

La France a mis en œuvre le *Renforcement des capacités pour le maintien de la paix en Afrique* (RECAMP) en 1997. Le RECAMP a été conçu pour permettre aux pays africains de participer, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA (UA), aux opérations de maintien de la paix en Afrique en formant des bataillons africains pour intervenir dans la sous-région. A cet effet, elle a fondé l'École de maintien de la paix de Zambakro (EMPZ) à Bouaké en Côte-d'Ivoire. Cette école, trilingue a formé, en 1999, 310 officiers provenant de 25 pays africains². Ce nombre s'est accru à 1500 officiers avec la fourniture d'équipement à un bataillon sénégalais.

Dans le cadre du programme RECAMP, une manœuvre multinationale dénommée Guidimakha, a été organisée en 1998 avec près de 3500 soldats originaires de France, du Sénégal, du Mali, de Mauritanie, du Cap-Vert, du Ghana et de la Guinée-Bissau. Cet exercice était appuyé par un peloton d'infanterie et de deux avions fournis par les USA, la Grande-Bretagne et la Belgique. Elle a coûté 6 millions de dollars³. Cependant, la France n'a pas pu s'empêcher d'envoyer des troupes en Côte-d'Ivoire (près de 4000 hommes) pour arrêter le conflit déclenché le 19 septembre 2002.

Les USA n'ont plus participé aux opérations militaires de maintien de la paix en Afrique depuis que 18 soldats américains furent tués en Somalie en 1993. Ils ont alors mis en place l'*Initiative de réaction aux crises africaines* (ACRI) conçue en 1996 et dotée d'un budget de 25 millions de dollars avec pour objectifs le maintien de la paix, le renforcement des capacités et la formation. Ce programme ne concernait, au départ, que huit pays africains jugés démocratiques : le Mali, le Ghana, l'Éthiopie, le Malawi, la Tunisie, le Sénégal et l'Ouganda. Par la suite, la participation à l'ACRI fut élargie à

d'autres pays africains. Ainsi, en juillet 1997, des officiers camerounais, bissau-guinéens, rwandais, sud-africains, zambiens et du Lesotho ont été formés par les USA. Même de simples soldats de 21 pays ont bénéficié de cette formation⁴. Ce programme a abouti à la création, en novembre 1999, de l'*Africa center for strategic studies* (ACSS) destiné à la formation des civils de haut rang et des dirigeants militaires africains. Le Centre a aussi pour objectif de resserrer les relations entre ces personnalités et les officiers américains. Auparavant, les USA avaient initié l'*Operation focus relief* (OFR) pour former et équiper sept bataillons d'Afrique de l'Ouest devant intervenir en Sierra Leone. L'opération, qui a duré dix semaines, a formé des militaires nigériens, sénégalais et ghanéens.

Quant à la Grande-Bretagne, elle a initié l'*African Peace Keeping Training Support Program* destiné à former les militaires africains au maintien de la paix. Elle est pourtant intervenue militairement en Sierra Leone en mai 2000 pour soutenir la mission d'assistance de l'ONU (MINUSIL) et former les militaires sierra leonais. Son intervention a rapidement ramené la paix dans ce pays.

L'autre partenaire international de la CEDEAO pour le règlement des conflits est l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette coopération a débuté au Liberia et en Sierra Leone de 1993 à 1997. Elle a été marquée par de profonds désaccords entre les deux institutions concernant les stratégies et les mandats. La Mission d'observation des Nations Unies au Liberia (MONUL) avait pour premier mandat le contrôle de l'exécution du plan de paix confié à l'ECOMOG et d'en assurer une application impartiale. L'engagement de cette force aux côtés des anti-NPFL fut une cause de friction. Sa mission évolua pour devenir un appui à la CEDEAO en vue de mettre en application les accords de paix et l'assistance humanitaire. Elle exerça son mandat jusqu'aux élections de mars 1997. Cette coopération s'est étendue en Sierra Leone avec la Mission des Nations Unies pour la Sierra Leone

¹ K. Whiteman et D. Yates : « Le rôle des USA, de la Grande-Bretagne et de la France dans la sécurité de l'Afrique de l'Ouest ». *Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO*. Abuja, 27-29 septembre 2001.

² École de maintien de la paix de Zambakro : *Présentation, Organisation, Bilan actuel et infrastructures*. Bouaké, EMPZ, 2000.

³ G. Martin : « L'Afrique et la France : une relation en évolution ». *Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO*. Abuja, 27-29 septembre 2001.

⁴ K. Whiteman et D. Yates : *op.cit.*

(MINUSIL)¹. Elle est actuellement avec la CEDEAO en Côte-d'Ivoire (MINUCI). Dans le cadre du maintien de la paix, l'ONU a décidé de créer un bureau à Dakar et d'y nommer un représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

De la coopération entre la CEDEAO et ses partenaires internationaux, on peut retenir les leçons suivantes :

- le retrait des puissances occidentales des conflits ouest-africains aboutit paradoxalement au renforcement de la dépendance financière, militaire et politique des armées et des pays africains à leur égard ; de même, leurs actions, limitées à la seule formation, se révèlent insuffisantes ;

- le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix en Afrique de l'Ouest n'est pas suffisamment visible. De plus, elle tarde à se joindre à la CEDEAO qui ne dispose pas vraiment de moyens pour faire régner l'ordre. Aussi, les conflits ont-ils tendance à s'enliser avec des répercussions possibles sur la sécurité de toute la sous-région. Les exemples libérien et ivoirien le prouvent amplement.

II. LA SITUATION SÉCURITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'Afrique de l'Ouest est l'une des sous-régions les plus instables de l'Afrique. De 1960 à 1990, 37 des 72 coups d'Etat militaires qui ont réussi en Afrique (environ 50%) ont eu lieu en Afrique de l'Ouest qui compte pourtant moins du tiers des Etats membres de l'Union africaine (UA). Au cours des dix dernières années, le Liberia et la Sierra Leone se sont enlisés dans des guerres civiles interminables. La Guinée-Bissau a connu un bref conflit à la fin des années 1990. Au Sénégal, la Casamance est toujours en proie à des revendications indépendantistes. Le problème touareg couve toujours au Mali et au Niger. La question ivoirienne tarde à trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties en conflit. Le Liberia s'est de nouveau embrasé.

Malgré cette vision sombre, il convient de retenir que tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas en état de crise permanente. Le cycle des con-

flits tend à masquer cette réalité. Par ailleurs, la situation de l'ouest-africain doit être appréhendée dans le contexte de la mondialisation. A de nombreux égards, la zone est un microcosme de l'insécurité qui règne sur l'ensemble de la planète. Les problèmes de la sous-région existent ailleurs dans le monde où se déroulent des conflits armés (Afghanistan, les Balkans, la Tchétchénie, la Colombie, le Sri Lanka). Pourquoi une situation aussi déprimante en Afrique de l'Ouest ?

2.1 Les causes des conflits en Afrique de l'Ouest

Trois facteurs peuvent aider à comprendre les problèmes de sécurité que vit l'Afrique de l'Ouest : la dimension économique de la guerre civile, la situation économique et sociale difficile des pays de la sous-région et la « mal gouvernance ».

Un paradigme clé que l'on retrouve dans de nombreux écrits sur les conflits contemporains est l'argument selon lequel les motivations économiques sont un facteur essentiel pour comprendre l'origine des guerres civiles. En Afrique, cette allégation s'est appuyée sur les exemples de Charles Taylor du Liberia, Foday Sankoh de Sierra Leone et Jonas Savimbi d'Angola qui se sont enrichis en exploitant les zones qu'ils occupaient².

Il est évident que certains seigneurs de guerre se sont enrichis grâce au butin de guerre. Mais il paraît difficile d'en faire les causes fondamentales des guerres civiles. Celles-ci sont surtout dues à des revendications découlant de l'exclusion politique et économique, des violations des droits de l'homme, du manque de justice, de l'aggravation de la pauvreté, de la faiblesse des institutions et de la manipulation politique des divisions ethniques. Ces maux relèvent de ce qu'on peut appeler « la mal gouvernance ».

Les problèmes fondamentaux d'un grand nombre de sociétés de l'Afrique de l'Ouest découlent d'une mauvaise gestion publique et de l'absence de démocratie. Les citoyens sont constamment menacés par le chômage, l'impossibilité de se soigner, de s'éduquer et de se nourrir. L'Etat est, dans bien des cas, incapable de fournir les services de base et de protéger les populations. Dans de tels cas, les gouvernants ont peur de toute revendication, aussi minime soit-elle. Le recours à l'utilisation abusive des

forces de sécurité devient leur principale réponse. Celles-ci sont alors transformées en gardes préto-riennes chargées d'assurer la survie du régime, plutôt que la protection des citoyens. Ainsi, l'absence d'Etat de droit, la mauvaise gestion politique et économique constituent les causes essentielles des tensions que vit l'Afrique de l'Ouest. A ces facteurs, viennent s'ajouter la cupidité des hommes d'affaires sans scrupules, des hommes politiques et des puissances occidentales qui exploitent les revendications démocratiques et se servent de la guerre à des fins d'enrichissement personnel. Les guerres civiles du Liberia, de Sierra Leone et plus récemment de Côte-d'Ivoire attestent cette assertion. C'est donc dire que les guerres civiles résultent d'un enchevêtrement complexe de multiples causes. En outre, chaque conflit a sa propre dynamique et sa propre spécificité. Ces éléments sont rarement pris en compte dans les recherches de solution. Aussi, il est nécessaire d'étudier de plus près les acteurs, les divers réseaux et les groupes en conflit, y compris leurs liens avec des gouvernements et/ou des groupes extérieurs au pays. La formation des rebelles et les tactiques utilisées pour rallier (de gré ou de force) des personnes à leur cause doivent également faire l'objet d'un examen plus approfondi dans les tentatives de règlement des conflits.

Les facteurs de bonne gouvernance et de démocratie sont si importants dans la stabilité des pays que l'Union Africaine en a fait un de ses principes.

2.2 L'Union Africaine et la sécurité

En 1991, la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), réunie par la défunte OUA, a défini les problèmes de gouvernance et, de ce fait, de sécurité. Pour elle, les conditions de sécurité des individus et de développement sont les suivantes : l'existence d'une Constitution, la réalité de l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme, le pluralisme politique et la bonne gouvernance. L'Union Africaine a repris ces principes à son compte. Ils sont considérés comme le paradigme qui servira à l'avenir à définir et à comprendre la sécurité en Afrique au III^e millénaire³. C'est ainsi que l'UA et la CEDEAO s'arrogent le droit d'intervenir dans un pays pour rétablir la légalité constitutionnelle⁴. Mais cette décision paraît incomplète. En effet, elle passe sous silence les responsabilités des dirigeants africains dans la dégradation des situations politiques,

économiques, sociales et sécuritaires de leur pays. En d'autres termes, la question fondamentale suivante n'est pas posée : comment l'Afrique doit-elle être gouvernée ?

Par ailleurs, on peut, légitimement, se demander si les dirigeants africains accepteraient d'entreprendre des actions dans le sens du rétablissement de la légalité constitutionnelle, surtout si un pays comme le Nigeria est concerné.

Il ressort de l'étude que les Africains consentent des efforts qui expriment leurs désirs, non seulement de garantir la paix chez eux, mais aussi de trouver leurs propres réponses aux problèmes de sécurité auxquels ils sont confrontés. Toutefois, force est de reconnaître que les solutions proposées présentent de sérieuses insuffisances. Un instrument tel que le mécanisme de sécurité de la CEDEAO relève encore d'un idéal. Il est plus théorique que pratique. La Communauté est encore loin de pouvoir gérer et consolider la paix en Afrique de l'Ouest. Comment transformer ce mécanisme en un véritable instrument de paix ?

III. ESQUISSE DE SOLUTIONS

Pour que les initiatives de la CEDEAO pour maintenir la paix et la sécurité dans la sous-région soient efficaces, certaines mesures sont nécessaires. Ce sont : la bonne gouvernance des Etats membres de la CEDEAO, la résolution de ses problèmes de ressources et l'élaboration d'une stratégie de collaboration avec les partenaires extérieurs ou nationaux.

3.1 La bonne gouvernance des Etats membres de la CEDEAO

La CEDEAO s'est fixée un programme trop ambitieux qu'elle ne peut réaliser à cause des problèmes administratifs et de structures qu'elle rencontre. Elle tente en même temps de servir de médiateur dans des conflits sou-régionaux et de mettre sur pied un dispositif de sécurité. Or, ses institutions sont insuffisamment développées et elle est vulnérable aux

¹ J. Jonah : « La coopération entre la CEDEAO et les Nations Unies en matière de sécurité », *Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO*. Abuja, 27-29 septembre 2001.

² I. Abdullah et al. : « Rebelles et économie politique des conflits en Afrique de l'Ouest », *Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO*. Abuja, 27-29 septembre 2001.

³ C. Landsberg : « La cinquième vague de panafricanisme ; ses conséquences sur l'architecture sécuritaire de l'Afrique de l'Ouest », *Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO*. Abuja, 27-29 septembre 2001.

⁴ CEDEAO : *Protocole relatif au mécanisme de prévention...* op. cit.

pressions politiques des puissances occidentales. En outre, la plupart des Etats membres comptent parmi les pays les plus pauvres du monde. Ils n'ont donc pas les moyens de mener des opérations coûteuses de maintien de la paix. Aussi, la CEDEAO devrait-elle, pour l'instant, partager avec l'UA et l'ONU, le règlement des conflits. Cela lui permettrait de se pencher sur ses problèmes de ressources.

3.2 La résolution des problèmes de ressources

Pour mener à bien ses activités de maintien de l'ordre, la Communauté ouest-africaine doit se doter de moyens nécessaires. En ajoutant aux tâches économiques les tâches de sécurité, les compétences et l'expérience requises sont différentes de celles dont l'institution a eu besoin dans le passé. Il lui faut donc entreprendre une étude rigoureuse des postes à pourvoir et des profils des personnes à recruter. Le népotisme et le favoritisme doivent donc être abandonnés dans le recrutement pour une sélection rigoureuse et transparente du personnel afin de garantir la qualité et la compétence à tous les niveaux de la CEDEAO.

En outre, elle doit aussi s'assurer qu'un personnel en nombre suffisant est affecté à ses diverses tâches. Par exemple, la création de son mécanisme de sécurité a été confiée à trois juristes¹. Ce n'est que récemment que des experts en sécurité ont été recrutés. Le secrétariat manque encore de personnel qualifié dans ce domaine. Une formation s'avère donc indispensable pour tout le personnel de la CEDEAO affecté aux questions de sécurité.

Le problème de la logistique et la faiblesse opérationnelle des troupes constituent les grandes faiblesses de la CEDEAO. Elles sont les causes principales des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs fixés par le mécanisme de sécurité. On mesure alors l'importance des questions financières et du partenariat avec les puissances occidentales et les Institutions internationales.

3.3 Le Partenariat

Le financement demeure l'obstacle important à lever pour transformer l'ECOMOG en une force crédible. Face à l'incapacité des Etats membres à résoudre cette question, la solidarité internationale reste le moyen le plus sûr pour la surmonter. Pour cela, la CEDEAO doit identifier les domaines où

l'assistance est nécessaire. Des efforts ont déjà été faits. En effet, l'Union européenne (UE) a fait un don de deux millions d'euros au Département des affaires politiques, de la défense et de la sécurité pour aider à la création des quatre bureaux des zones d'observation de la CEDEAO. Le recrutement du personnel de deux d'entre eux a été financé à hauteur de 100 000 dollars par le Japon. L'USAID a contribué pour 250 000 dollars au renforcement des capacités de la CEDEAO. Le Canada a fait un don de 300 000 dollars pour financer la création d'une structure destinée à la protection de l'enfance. L'Allemagne a aussi contribué au financement de la création du mécanisme de sécurité de la CEDEAO².

Mais, tous ces dons sont encore insuffisants à rendre opérationnel ce mécanisme de sécurité. Encore faut-il que ces dons et subventions soient bien gérés et ne finissent pas dans les poches de certains officiers ou politiciens. Les USA, la Grande-Bretagne et la France pourraient contrôler leur utilisation et élargir l'assistance qu'ils accordent surtout à la formation à une aide financière et logistique conséquente. Ils devraient également éviter d'attiser le feu par l'intermédiaire des factions militaires comme c'est le cas actuellement au Liberia où le soutien des USA au LURD est très visible.

De même, l'ONU, en créant à Dakar un bureau pour l'Afrique de l'Ouest et en y nommant un représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, a posé un acte positif. Toutefois, le rôle du représentant spécial doit aller au-delà de celui d'un simple ambassadeur itinérant. Il pourrait être chargé d'exécuter un programme global de résolution des conflits, des problèmes transfrontaliers et de l'impact prolongé de la pauvreté sur le développement et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en étroite collaboration avec la CEDEAO. Celle-ci doit lui élaborer un cadre stratégique qui indique les domaines prioritaires et les mesures nécessaires à prendre pour une coopération efficace avec l'ONU en matière de prévention des conflits et de surveillance des processus démocratiques. En résumé, l'ONU doit s'investir beaucoup plus dans la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest en particulier. Si les Nations Unies avaient joué leur rôle de sauvegarde de la paix mondiale en surveillant attentivement la situation au Libéria, la catastrophe humanitaire que connaît actuellement ce pays aurait pu être évitée.

Tous les efforts de la Communauté internationale seront vains si tous les pays de la sous-région n'ont pas des valeurs communes. Ils se doivent d'adopter des priorités communes en matière de sécurité et envisager ensemble les moyens de s'attaquer à l'insécurité dans la sous-région. A cette fin, un dialogue franc et ouvert doit être engagé au plus haut niveau politique. Ils devraient, en dépit de leurs faibles moyens, se doter d'un budget minimum pour le maintien de l'ordre dans la zone. La solidarité internationale ne serait alors qu'un appoint. Des leçons doivent être tirées des expériences amères des différentes opérations de maintien de la paix, parce que basées principalement sur l'assistance financière des puissances occidentales. L'Afrique doit maintenant s'assumer. La réduction significative des dépenses militaires des Etats peut constituer une solution de mobilisation des fonds au profit de la Communauté.

Il importe aussi de souligner le rôle que les organisations de la société civile peuvent jouer dans la gestion des conflits et le maintien de la sécurité en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO devrait les associer à sa mission. Ces associations (religieuses, féminines, militants des droits de l'homme et chefs traditionnels) ont fait leur preuve au Liberia, en Sierra Leone et au Burkina Faso. Dans les deux premiers pays, elles ont grandement contribué à l'arrêt des hostilités¹. Au Burkina Faso, elles ont contribué à circonscrire la tension qu'a connue le pays entre 1998 et 2000 grâce au Collège de Sages, structure créée par le gouvernement burkinabè, lui évitant ainsi des drames². Le mécanisme de sécurité a, à juste titre, reconnu leur rôle dans la gestion et la prévention des conflits par la collecte d'informations destinées aux bureaux d'alerte rapide de la CEDEAO et à travers les efforts de médiation du Conseil des sages³. Les acteurs de la société civile peuvent également jouer un rôle important dans la sécurité humaine. Deux questions s'imposent à ce sujet : la prolifération des armes légères et l'impact des conflits sur les enfants en Afrique de l'Ouest. Pour lutter contre la prolifération des armes légères, un moratoire de trois ans renouvelable sur l'importation et la fabrication des armes légères a été signé le 31 octobre 1998 à Abuja par les membres de la CEDEAO. Les chefs d'Etat ont alors pris des mesures concrètes pour son application. La société civile peut aider, par des informations, à mener ce

combat. Elle peut aussi, dans ce cadre, contribuer à limiter l'insécurité dans les pays par les pressions qu'elle exerce sur le pouvoir. En effet, on passe souvent sous silence le rôle négatif que jouent les forces de police dans l'insécurité des citoyens. Dans plusieurs pays, la police a commis des violences au lieu de protéger la population civile contre des agissements criminels. En ce qui concerne l'utilisation des enfants dans les conflits, la société civile peut être très utile en s'occupant des questions de l'aide d'urgence, des questions humanitaires et de celles relatives aux droits de l'homme. Il convient alors de travailler à réduire la méfiance qui existe entre la société civile et les gouvernants pour une collaboration plus étroite entre elle et la CEDEAO dans le domaine de la sécurité.

CONCLUSION

La CEDEAO a accompli des efforts remarquables pour se muer, d'une organisation à vocation purement économique, en un cadre sous-régional de maintien de la paix et de la sécurité. Les efforts déployés pour faire de l'ECOMOG, fortement contestée à ses débuts, une force de réserve de la paix reconnue par les Etats membres de la CEDEAO, expriment la volonté des Africains de garantir la paix chez eux et de trouver des solutions africaines aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Le mécanisme de sécurité de la CEDEAO est le premier instrument sous-régional du genre à être mis en place sur le continent africain. Il pourrait inspirer d'autres sous-régions africaines ainsi que l'UA pour la gestion des conflits et le maintien de la sécurité.

Toutefois, l'importance et la diversité des problèmes que la CEDEAO rencontre dans l'exécution de ses nouvelles missions suscitent le doute quant à ses capacités à les assumer. Ce sentiment est renforcé par l'insouciance de la communauté internationale face aux conflits africains qui ne sont pas considérés comme une menace pour les intérêts vitaux des pays industrialisés. Cette indifférence se traduit par les faibles financements qu'ils consentent à la résolution des crises africaines. Par exemple, le budget de la Mission de l'ONU au Liberia (MONUL) équivalait au coût de cinq jours de la mission similaire dans l'ex-Yougoslavie⁴. Face au désengagement des acteurs de la guerre froide, la question fondamentale est de savoir comment la

¹ IAP/CEDEAO : *op.cit.* p.30.

² *id.*

CEDEAO pourra, après un bilan d'une décennie d'expériences en matière de gestion des conflits, assumer le rôle que les circonstances lui ont imposé. Pourra-t-elle adopter les mesures nécessaires et se doter des moyens adéquats pour qu'advienne le règne d'une véritable « *pax ouest africana* » dans l'une des régions les plus troublées du monde ? L'avenir nous le dira.

BIBLIOGRAPHIE

1. Adebajo Adekeye, 2001 : « Les Marins de l'Afrique en renaissance : l'ECOMOG au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau », Communication au séminaire de l'IPA/CEDEAO. Abuja, 27-29 septembre.
2. Adedeji Adebayo, 2001 : « La CEDEAO 26 ans après : un voyage rétrospectif », Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO. Abuja, 27-29 septembre 2001.
3. Agwai Martin, 2001 : « La mission de l'ONU en Sierra Leone : problèmes et perspectives », Communication au séminaire de l'IPA/CEDEAO, 27-29 septembre
4. Bach Daniel, 2001 : « La CEDEAO : Commerce, régionalisation et sécurité en Afrique de l'Ouest », Communication au séminaire de l'IAP/CEDEAO, 27-29 septembre
5. Biaya Tshikala, 1999 : Acteurs et médiations dans la résolution et la médiation des conflits en Afrique de l'Ouest. Dakar / La Haye Codesria/Clingendael, 137 p.
6. CEDEAO, 1993 : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Traité révisé. Abuja, Secrétariat exécutif de CEDEAO
7. CEDEAO, 1999 : Protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et la sécurité. Lomé, CEDEAO, 10 décembre
8. Diarra Cheick Oumar, 2001 : « La CEDEAO et la sécurité régionale en Afrique de l'Ouest » Communication au séminaire de l'IPA/CEDEAO, 27-29 septembre.
9. Diop Assane, 1997 : « Dossier Libéria : la paix retrouvée, une belle réussite de la CEDEAO », 10. in Bulletin de l'Ouest africain, 5 novembre, pp.9-25.
11. Domergue-Cloarec D., 1992, « Sécurité internationale et coopération : l'Afrique subsaharienne », Civilisations (Bruxelles), 50(2), pp. 253-266.
12. Edimo Jean-Edouard, 1997 : « Le rôle des Etats membres de l'OUA et le défi du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits », in Afrique 2000, pp.89-102.
13. Erskine Emmanuel, 2001 : « Le mécanisme de sécurité de la CEDEAO », Communication au séminaire

de l'IAP/CEDEAO. Abuja, 27-29 septembre.

14. Fatunde T., 1997, « Sierra Leone : La Cedeao écarte le recours à la force », Jeune Afrique Economie, (248), 15 septembre au 5 octobre, pp.72-78.
15. Gershoni Y., 1993, « From ECOWAS to ECOMOG : the Liberian crisis and the struggle for political hegemony in West Africa », Liberian Studies Journal, 18(1), pp. 21-43.
16. Higgs R., 1996, « The United States and Sub-Saharan Africa », Naval College Review, 48(1), hiver, pp. 90-104.
17. Howe H. M., 1996/1997 « Lessons of Liberia : ECOMOG and regional peacekeeping », International Security, 21(3), hiver, pp.145-176.
18. International Peace Academy (IPA) et CEDEAO, 2001 : Vers une Pax ouest africana : rétablir la paix dans une sous-région en difficulté. Abuja, 27-29 septembre, 41p.
19. Jonah James, 2001 : « La coopération entre la CEDEAO et les Nations-Unies en matière de sécurité », Communication au séminaire IAP/CEDEAO. Abuja, 27-29 septembre.
20. Landsberg Christ, 2001 : « La cinquième vague de panafricanisme : ses conséquences sur l'architecture sécuritaire de l'Afrique de l'Ouest », Communication au séminaire de l'IPA/CEDEAO. Abuja, 27-29 septembre.
21. Martin Guy, 2001 : « L'Afrique francophone et la France : une relation en évolution ? » Communication au séminaire de l'IPA/CEDEAO, Abuja, 27-29 septembre
22. Marzui Ali, 1997 : « Le système d'autodétermination à l'africaine : quand la pax africana devient effective ? Bulletin du Codesria, n°3. Dakar, pp.16-17.
23. Monclos Michel, 1996 : « Libéria : des prédateurs aux ramasseurs de miettes », in Economies de guerre. Paris, Hachette, pp.269-296.
24. Nwokedi Edmond, 1991 : « Le mythe d'un leadership nigérian dans les relations interafricaines », Etudes internationales (Québec) juin pp.357-368.
25. Palm Domba Jean-Marc, 2000 : « Société civile et action politique au Burkina Faso de 1960 à nos jours », in Eurêka, n°35, octobre-décembre 2000, pp.17-21.
26. Palm Domba Jean-Marc, 2002 : « La problématique de l'intégration africaine à travers la CEDEAO et l'UEMOA », in Science et Technique -Lettres, Sciences sociales et humaines ; vol.23,n°1, janvier-juin, pp.31-53.
27. Silva Jean., 1996, « Les Nations Unies et la diplomatie préventive en Afrique, une indispensable ambition », Trimestre du monde, 34, avril - juin 49-61.
28. Touré Toumani Amadou., 1996, « L'Afrique à l'aube du 21^{ème} siècle », Défense nationale, (4), avril, pp. 107-113.
29. Touré Toumani Amadou., 1997, « De la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest », Afrique 2000 (Pa-

¹ T.K. Biaya : op. cit. pp.5-36

² J.M.Palm : « Société civile et action politique au Burkina Faso de 1960 à nos jours » in Eurêka, n°35, octobre-novembre 2000, p.20.

³ CEDEAO: Protocole du mécanisme de sécurité..., op.cit.

⁴ T.K.Biaya : op. cit. p48.

ris), (26), janvier – mars, pp. 43-47.

30. Wauthier Claude., 1994, « Les organisations régionales et la sécurité en Afrique », *Relations Internationales et Stratégiques (Villetaneuse)*, (14), pp. 202-208.
